



l'affiche



Droit public

Fiche individuelle enseignant.e :

n'oubliez pas de vérifier l'Annexe 2-2 avant de la signer.

Concertation :

elle sera de 18h minimum pour un.e enseignant.e à temps complet.

Droit privé

Votre salaire

Les règles applicables au 1^{er} septembre 2016 :

- salaire minimum fixé à l'indice 320
- revalorisation des indices inférieurs à 330
- maintien de la valeur du point à 56,67 euros

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

 **Fédération nationale des SPELC**
 @FederationSPELC



www.spelc.fr